

1- CADET HOMMES ET FEMMES

Sportifs concernés : rameurs(ses) cadets I et II ayant participé aux Championnats de France minime ou cadet , à la Coupe de France de l'année précédente, et présentant un potentiel technique ou physique intéressant.

CONTENU DE L'EVALUATION

- 1- Renseignements administratifs et sportifs.
- 2- Biométrie .
- 3- Course à pieds sur 1500 mètres
- 4- Contrôle à l'ergomètre sur 2000 mètres à **cadence maximale 30.**

Le test à l'ergomètre doit être réalisé sur un ergomètre de type C ou D(*).

Réglage maximum du facteur de résistance :

- Pour les garçons : 150
- Pour les filles : 130

2-JUNIOR ET SENIOR HOMMES ET FEMMES

Sportifs concernés : rameurs(ses) pratiquant régulièrement et présentant un potentiel technique ou physique intéressant.

CONTENU DE L'EVALUATION

- 1- Renseignements administratifs et sportifs.
- 2- Biométrie.
- 3- Course à pieds sur 3000 mètres.
- 4- Test à l'ergomètre sur 2000 mètres à **cadence minimale 30.**

Le test à l'ergomètre doit être réalisé sur un ergomètre de type C ou D(*).

Réglage du facteur de résistance libre.

MISE EN OEUVRE :

Par les Cadres Techniques de la FFSA en liaison avec les Présidents de Ligue, les Présidents de Commission Sportive, et les entraîneurs de club. Si la région ne dispose pas de cadre technique, la mise en œuvre est réalisée par le Président de la Commission sportive de la Ligue.

CALENDRIER

Octobre 2003 : envoi des informations aux cadres techniques de la FFSA et aux responsables sportifs des ligues n'ayant pas de cadres techniques.

Du 7 au 15 décembre 2003 : passation des épreuves.

23 décembre 2003 à 18h00 : Clôture de la saisie des résultats sur le site Internet de la FFSA : www.avironfrance.asso.fr

RESULTATS :

Les résultats sont à inscrire sur le site Internet de la Fédération. Des informations sur les modalités de saisie seront envoyées au mois de novembre.

Les tests ergométriques peuvent être effectués lors des divers championnats en salle, mais il est à la charge du responsable du club d'inscrire les résultats sur le site Internet de la Fédération.

RAPPELS :

L'évaluation fait partie du chemin de la sélection, elle est obligatoire pour les athlètes prétendant à une sélection.

À travers cette évaluation les jeunes talents détectés feront l'objet d'un suivi particulier.

Ils seront vus par les cadres Techniques Régionaux et devront être regroupés sur des stages régionaux, ou interrégionaux.

(*). Donnée constructeur : le volant d'inertie et le calcul du travail réalisé sont identiques pour les deux appareils C et D.